Nations Unies A/56/PV.39



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

39e séance plénière Mercredi 7 novembre 2001, à 10 heures New York

Président : M. Han Seung-Soo (République de Corée)

En l'absence du Président, M. Botnaru (République de Moldova), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Le Président par intérim (parle en anglais): Avant de passer à la question inscrite à notre ordre du jour, ce matin, je voudrais faire une annonce concernant le programme des vendredi et samedi 9 et 10 novembre 2001

Je voudrais tout d'abord informer les membres qu'un débat officieux se tiendra, le vendredi 9 novembre 2001, à midi, à l'Assemblée générale afin d'entendre les personnalités éminentes qui ont été choisies par le Secrétaire général pour travailler au Dialogue entre les civilisations. Les délégations sont invitées à participer à ce débat officieux.

Je voudrais également informer les membres qu'à la séance plénière qui se tiendra le samedi 10 novembre à 9 heures, le Secrétaire général fera une déclaration en début de séance. Je rappelle aux membres que le temps de parole au débat général cette année est limité à 15 minutes.

Point 16 de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

a) Élection des membres de la Commission du droit international

Note du Secrétaire général concernant les candidats (A/56/117 et Corr.1 et Add.1-3)

Note du Secrétaire général concernant la liste récapitulative des candidats (A/56/486 et Corr.1)

Note du Secrétaire général concernant les notices biographiques des candidats (A/56/124 et Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais): Conformément aux dispositions du chapitre I du statut de la Commission du droit international, les 34 membres de la Commission doivent être élus pour un mandat de cinq ans prenant effet le 1er janvier 2002, à partir d'une liste de candidats désignés par les gouvernements des États Membres de l'ONU. Les membres de la Commission sont rééligibles. La composition actuelle de la Commission figure dans l'annexe au document A/56/117 du 21 juin 2001.

La note du Secrétaire général concernant les candidats est contenue dans le document A/56/117 et Add.1-3.

Les membres se souviendront qu'à sa 31e séance plénière, le 26 octobre 2001, l'Assemblée a décidé de demander au Secrétaire général de publier une liste récapitulative contenant les noms des nouveaux

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



candidats et les informations reçues après la date limite de présentation des candidatures.

À ce propos, l'Assemblée est saisie de la note du Secrétaire général contenue dans le document A/56/486, en date du 30 octobre 2001 et Corr.1, qui récapitule dans l'ordre alphabétique la liste des candidats présentés par les gouvernements des États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'élection à la Commission du droit international. Il y a au total 45 candidats éligibles à cette élection.

La note du Secrétaire général concernant les notices biographiques des candidats est contenue dans le document A/56/124 et Add.1.

Je rappelle que, conformément au statut, les personnes qui seront élues à la Commission du droit international doivent posséder chacune les qualifications requises – c'est-à-dire que ces personnes doivent posséder une compétence reconnue en matière de droit international. Le statut prévoit également que la représentation des principales formes de civilisation et des principaux systèmes juridiques du monde doit être assurée au sein de la Commission dans son ensemble.

Conformément au paragraphe 3 de la résolution 36/39 de l'Assemblée générale en date du 18 novembre 1981, les 34 membres seraient élus selon les critères suivants: neuf ressortissants d'États d'Afrique, huit ressortissants d'États d'Asie, 3 ressortissants d'États d'Europe orientale, 6 ressortissants d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 8 ressortissants d'États d'Europe occidentale et autres États. Les bulletins de vote reflètent ce critère.

J'informe les membres de l'Assemblée que les candidats – dont le nombre ne doit pas dépasser le nombre des sièges à pourvoir – qui auront obtenu le plus grand nombre de voix et pas moins que la majorité des voix des États Membres présents et votants seront déclarés élus. En cas de partage égal des voix pour un siège restant, il sera procédé à un tour de scrutin limité aux candidats ayant obtenu un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Conformément à l'article 92 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'élection aura lieu au scrutin secret.

Avant de commencer le vote, je rappelle aux membres que conformément à l'article 88 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Les bulletins de vote marqués « A », « B », « C », « D » et « E » vont maintenant être distribués. Je prie les représentants d'inscrire une croix à la gauche du nom des candidats pour lesquels ils souhaitent voter. Les représentants ne peuvent voter que pour les candidats dont les noms figurent sur les bulletins de vote, dont le nombre ne doit cependant pas dépasser le nombre de sièges attribués à chaque région. Un bulletin de vote contenant plus de voix que le nombre de sièges attribués à la région pertinente sera déclaré nul. Je répète : les représentants sont priés d'inscrire une croix à la gauche du nom des candidats pour lesquels ils souhaitent voter. Les représentants ne peuvent voter que pour les candidats dont les noms figurent sur les bulletins de vote, dont le nombre ne doit pas dépasser le nombre de sièges attribués à chaque région.

En conséquence, je demande aux représentants de s'assurer que les bulletins de vote marqués « A », pour les États d'Afrique, ne portent pas les noms de plus de neuf candidats; que les bulletins de vote marqués « B », pour les États d'Asie, ne portent pas les noms de plus de huit candidats; que les bulletins de vote marqués « C », pour les États d'Europe orientale, ne portent pas les noms de plus de trois candidats; que les bulletins de vote marqués « D », pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, ne portent pas les noms de plus de six candidats; et que les bulletins de vote marqués « E », pour les États d'Europe occidentale et autres États, ne portent pas les noms de plus de huit candidats.

Sur l'invitation du Président par intérim, Mme Turnquest (Bahamas), Mme Burke (Barbade), M. Trifunovi (Bosnie-Herzégovine), Mme Hanson (Canada), M. Al-Awdi (Koweït) et M. Kamara (Sierra Leone) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 11 h 40, est reprise à 13 h 10.

2 0162627f.doc

Le Président par intérim (parle en anglais) résultat du vote est le suivant :	: Le	M. Surya Subedi (Népal) M. Michel J. Tueni (Liban)	60 53
Groupe A – États d'Afrique		Groupe C – États d'Europe orientale	
Nombre de bulletins déposés :	178	Nombre de bulletins déposés :	178
Nombre de bulletins nuls :	0	Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	178	Nombre de bulletins valables :	178
Nombre d'abstentions :	2	Nombre d'abstentions :	2
Nombre de votants :	176	Nombre de votants :	176
Majorité requise :	89	Majorité requise :	89
Nombre de voix obtenues :	0)	Nombre de voix obtenues :	0)
M. Christopher John Dugard		M. Peter Tomka (Slovaquie)	159
(Afrique du Sud)	159	M. Zdzislaw W. Galicki (Pologne)	137
M. Pedro Comissario Afonso	137	M. Valery I. Kuznetsov (Fédération	137
(Mozambique)	157	de Russie)	131
M. Emmanuel Akwei Addo (Ghana)	154	M. Teodor Viorel Melescanu (Roumani	
M. James L. Kateka (République-Unie	134		c) 83
de Tanzanie)	151	Groupe D – États d'Amérique latine	
M. Adegoke Ajibola Ige (Nigéria)	145	et des Caraïbes	
M. Guillaume Pambou-Tchivounda	143	Nombre de bulletins déposés :	178
(Gabon)	138	Nombre de bulletins nuls :	2
	136	Nombre de bulletins valables :	176
M. Maurice Kamto (Cameroun)	137	Nombre d'abstentions :	170
M. Fathi Kemicha (Tunisie)	117	Nombre de votants :	175
M. Salifou Fomba (Mali)	117		88
M. Peter C.R. Kabatsi (Ouganda)		Majorité requise :	88
M. Ali Abdulrahman Dawi (Jamahiriya		Nombre de voix obtenues :	1) 157
arabe libyenne)	98	M. João Clemente Baena Soares (Brésil	
Groupe B – États d'Asie		M. Bernd H. Niehaus (Costa Rica)	144
Nombre de bulletins déposés :	178	M. Enrique J. A. Candioti (Argentine)	131
Nombre de bulletins nuls :	1	M. Bernardo Sepúlveda (Mexique)	130
Nombre de bulletins valables :	177	M. Didier Opertti Badan (Uruguay)	124
Nombre d'abstentions :	0	M. Victor Rodríguez-Cedeño	110
Nombre de votants :	177	(Venezuela)	119
Majorité requise :	89	M. Fernando Hinestrosa (Colombie)	111
Nombre de voix obtenues :	-	M. Mauricio Herdocia Sacasa	
M. Chusei Yamada (Japon)	139	(Nicaragua)	91
M. Ali Mohsen Fetais Al-Marri (Qatar)		Groupe E – Groupe d'Europe occidentale et	
M. Pemmaraju Sreenivasa Rao (Inde)	133	autres États	
Mme Xue Hanqin (Chine)	132	Nombre de bulletins déposés :	178
M. Choung Il Chee (République	132	Nombre de bulletins nuls :	0
de Corée)	131	Nombre de bulletins valables :	178
M. Husain M. Al-Baharna (Bahreïn)	120	Nombre d'abstentions :	0
M. Riad Daoudi (République arabe	120	Nombre de votants :	178
syrienne)	108	Majorité requise :	90
M. Kriangsak Kittichaisaree (Thaïlande		Nombre de voix obtenues :	90
M. Djamchid Momtaz (République) 104	M. Bruno Simma (Allemagne)	161
islamique d'Iran)	104	Mme Paula Escarameia (Portugal)	155
M. Raul Ilustre Goco (Philippines)	74	M. William Mansfield	133
M. Nikolai Akuyev (Kazakhstan)	60	(Nouvelle-Zélande)	154
ivi. Ivikulai Akuyev (Kazakiistali)	00	M. Alain Pellet (France)	154
		wi. Alam Fenet (Flance)	134

0162627f.doc 3

M. Ian Brownlie (Royaume-Uni	
de Grande-Bretagne	
et d'Irlande du Nord)	153
M. Martti Koskenniemi (Finlande)	
M. Giorgio Gaja (Italie)	
M. Robert Rosenstock (États-Unis	
d'Amérique)	134
M. Constantine P. Economides (Grèce)	125

Ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix, M. Emmanuel Akwei Addo (Ghana), M. Husain M. Al-Baharna (Bahrain), M. Ali Mohsen Fetais Al-Marri (Qatar), M. João Clemente Baena Soares (Brésil), M. Ian Brownlie (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. Enrique Candioti (Argentine), M. Choung Il Chee (République de Corée), M. Pedro Comissario Afonso (Mozambique), M. Riad Daoudi (République arabe syrienne), M. Christopher John Dugard (Afrique du Sud), Mme Paula Escarameia (Portugal), M. Salifou Fomba (Mali), M. Giorgio Gaja (Italie), M. Zdzisław Galicki (Pologne), Mme Xue Hanqin (Chine), M. Adegoke Ajibola Ige (Nigeria), M. Maurice Kamto (Cameroun), M. James L. Kateka (République-Unie de Tanzanie), M. Fahti Kemicha (Tunisie), M. Martti Koskenniemi (Finlande), M. Valery I. Kuznetsov (Fédération de Russie), M. William Mansfield (Nouvelle-Zélande), M. Bernd H. Niehaus (Costa Rica), M. Didier Opertti Badan (Uruguay), M. Guillaume Pambou-Tchivounda (Gabon), M. Alain Pellet (France), M. Pemmaraju Sreenivasa Rao (Inde), M. Victor Rodríguez-Cedeño (Venezuela), M. Robert Rensenstock (États-Unis d'Amérique), M. Bernardo Sepúlveda (Mexique), M. Bruno Simma (Allemagne), M. Peter Tomka (Slovaquie) et M. Chusei Yamada (Japon) sont élus membres de la Commission du droit international pour un mandat de cinq ans commençant le 1er janvier 2002.

Le Président par intérim (parle en anglais): Il reste un siège à pourvoir au sein du Groupe des États d'Asie. Deux candidats du Groupe des États d'Asie – M. Kirangsak Kittichaisaree de la Thaïlande et M. Djamchid Momtaz de la République islamique d'Iran – ont obtenu le même nombre de voix. Nous allons donc procéder à un vote à scrutin secret limité à ces deux candidats.

Les bulletins de vote marqués « B » pour les États d'Asie vont maintenant être distribués. Je prie les représentants d'inscrire une croix à la gauche du nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter. Les bulletins de vote qui contiennent tout autre nom que celui de M. Kriangsak Kittichaisaree de la Thaïlande ou de M. Djamchid Momtaz de la République islamique d'Iran et les bulletins contenant plus d'une croix seront déclarés nuls.

Sur l'invitation du Président, Mme Turnquest (Bahamas), Mme Burke (Barbade), M. Trifunovic (Bosnie-Herzégovine), M. Al-Awdi (Koweït), M. Phiri (Malawi) et M. Kamara (Sierra Leone) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance est reprise à 13 h 50.

Groupe des États d'Asie	
Nombre de bulletins déposés :	174
Nombre de bulletins nuls :	
Nombre de bulletins valables :	
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de votants :	174
Majorité requise :	88
Nombre de voix obtenues :	
M. Djamchid Momtaz (République	
islamique d'Iran)	89
M. Kriangsak Kittichaisaree	
(Thaïlande)	85

Le Président par intérim (parle en anglais): Ayant obtenu la majorité requise, M. Djamchid Momtaz (République islamique d'Iran) a été élu membre de la Commission du droit international pour un mandat de cinq ans commençant le 1er janvier 2002

Ayant obtenu la majorité requise, les 34 personnes suivantes ont été élues membres de la Commission du droit international pour un mandat de cinq ans commençant le 1er janvier 2002 : M. Emmanuel Akwei Addo (Ghana), M. Husain M. Al-Baharna (Bahrain), M. Ali Mohsen Fetais Al-Marri (Qatar), M. João Clemente Baena Soares (Brésil), M. Ian Brownlie (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. Enrique J. A. Candioti (Argentine), M. Choung Il Chee (République de Corée), M. Pedro Comissario Afonso (Mozambique), M. Riad Daoudi (République arabe syrienne), Mme Paula Escarameia (Portugal), M. Salifou Fomba (Mali),

4 0162627f.doc

M. Giorgio Gaja (Italie), M. Zdislaw Galicki (Pologne), Mme Xue Hanqin (Chine), M. Adegoke Ajibola Ige (Nigeria), M. Maurice Kamto (Cameroun), M. James Kateka (République-Unie de Tanzanie), M. Fahti Kemicha (Tunisie), M. Martti Koskenniemi (Finlande), M. Valery Kuznetsov (Fédération de Russie), M. William Mansfield (Nouvelle-Zélande), M. Djamchid Momtaz (République islamique d'Iran), M. Bernd Niehaus (Costa Rica), M. Didier Opertti Badan (Uruguay), M. Guillaume Pambou-Tchivounda (Gabon), M. Alain Pellet (France), M. Pemmaraju Sreenivasa Rao (Inde), M. Victor Rodríguez-Cedeño (Venezuela), M. Robert Rensenstock

(États-Unis d'Amérique), M. Bernardo Sepúlveda (Mexique), M. Bruno Simma (Allemagne), M. Peter Tomka (Slovaquie) et M. Chusei Yamada (Japon).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je félicite les personnes qui viennent d'être élues à la Commission du droit international et je remercie les scrutateurs de leur concours pendant cette élection.

L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 16 a) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 55.

0162627f.doc 5